



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 avril 2017 à 19 h 28**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents, le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, la directrice des communications et relations publiques et le directeur du Service de police.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 mars 2017;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 6 avril 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2017)-18-4 modifiant le règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue relativement aux exigences de revêtement bitumineux - adoption;
 - 4.2 Adoption de règlements :
 - 4.2.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.2 Règlement (2017)-102-43-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.3 Règlement (2017)-102-43-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la densité de la zone TO-620;
 - 4.2.4 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions;
 - 4.2.5 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.6 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions;
5. **Administration**
 - 5.1 Retiré;
 - 5.2 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation;
 - 5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;
 - 5.4 La Samaritaine de Mont-Tremblant - 120, chemin de Brébeuf - bail emphytéotique;
 - 5.5 Rémunération du personnel électoral et référendaire;
 - 5.6 Quilles-O-Fun - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Destitution d'un employé;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

- 6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;
- 6.3 Embauche d'un contremaître pour la surveillance de travaux de pavage;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Dépôt du rapport des activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;
 - 7.4 Union des Municipalités du Québec, programmes d'assurances des OBNL;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 114, impasse des Cascades - réductions de superficie, de largeur au lac et de profondeur;
 - 8.1.2 118, impasse des Cascades - réductions de largeur de lot, de largeur au lac, de superficie et de profondeur;
 - 8.1.3 315-317, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes et utilisation d'un matériau non autorisé;
 - 8.1.4 288, chemin Bréard - ajout d'une remise et empiètement en marge avant;
 - 8.1.5 130, chemin Bousquet - ajout d'une allée d'accès;
 - 8.1.6 102-108, chemin des Légendes - installation d'une génératrice en cour avant;
 - 8.1.7 602, chemin de Cassiopée - réduction du pourcentage d'espace naturel et de distances d'une piscine creusée avec le bâtiment et avec son enceinte;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mars 2017;
 - 8.3 Plan image - projet intégré d'habitation - lot 5 175 557 - 7^e rang;
 - 8.4 Identification d'un ononyme pour une rue existante - lot 3 280 728 du cadastre du Québec;
 - 8.5 Croisements véhiculaires sur le parc linéaire - appui;
 - 8.6 Demande de modification à la réglementation - zone TM-410 - rue des Pins - ITIV Trading inc.;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Retiré;
 - 9.2 Remplacement d'une pompe de recirculation de sable et de deux pompes verticales - contrat;
 - 9.3 Retiré;
 - 9.4 Réfection et prolongement du chemin des Saisons - acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau II;
 - 9.5 Glissières de sécurité - contrat;
 - 9.6 Route d'entraînement Ironman - fourniture de supports de signalisation - contrat;
 - 9.7 Travaux de réparation de pavage 2016 - acceptation provisoire des travaux;
 - 9.8 Tunnel parc linéaire - relocalisation des conduites de gaz naturel - frais supplémentaires;
 - 9.9 Mesures compensatoires pour développements immobiliers - MDDELCC;
 - 9.10 Réfection de trottoirs 2017 - contrat;
 - 9.11 Permis de voirie - réfection de trottoirs;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Marché d'été 2017 - protocole d'entente;
 - 11.2 Le Chœur Tremblant - entente de subvention - modification de la résolution CM17 01 030;
 - 11.3 Remboursement des frais de non résidence - baseball mineur;
 - 11.4 Autorisation de passage et d'événements;
 - 11.5 Championnat provinciaux de ski alpin - demande de soutien aux athlètes.



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 avril 2017

12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CM17 04 118

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

3. **Procès-verbaux**

CM17 04 119

3.1 **Séance ordinaire du 13 mars 2017**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 120

3.2 **Séance extraordinaire du 6 avril 2017**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Règlements**

CM17 04 121

4.1 **Règlement (2017)-18-4 modifiant le règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue relativement aux exigences de revêtement bitumineux - adoption**

Les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-18-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2001)-18 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION ET LA VERBALISATION DE RUE RELATIVEMENT AUX EXIGENCES DE REVÊTEMENT BITUMINEUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption de règlements

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie des règlements au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet des règlements.

CM17 04 122

4.2.1 Règlement (2017)-101-15 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-101-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM17 04 123

4.2.2 Règlement (2017)-102-43-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance extraordinaire du 6 avril 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-102-43-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

CM17 04 124

4.2.3 Règlement (2017)-102-43-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la densité de la zone TO-620

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance extraordinaire du 6 avril 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-102-43-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA DENSITÉ DE LA ZONE TO-620.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 125

4.2.4 Règlement (2017)-103-13 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-103-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À LA PRESCRIPTION DES INFRACTIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 126

4.2.5 Règlement (2017)-104-8 modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-104-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 127

4.2.6 Règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-109-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS (2008)-109 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

5. Administration

5.1 Retiré

CM17 04 128

5.2 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE proclamer par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 :
Semaine de la santé mentale dans la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 129

5.3 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 30 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 130

5.4 La Samaritaine de Mont-Tremblant - 120, chemin de Brébeuf - bail emphytéotique

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique intervenu avec La Samaritaine de Mont-Tremblant le 10 février 2003 et les ententes



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

d'occupation du domaine public subséquentement consenties à des fins de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire prolonger la durée du bail et construire un entrepôt afin de répondre à ses besoins grandissants;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est une personne morale sans but lucratif dont la vocation caritative bénéficie à la population de la Ville qui entend en favoriser la pérennité et aider à la réalisation de ses objectifs dans la mesure de ses compétences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'opérations cadastrales sur les futurs lots 6 070 976 et 6 070 977 du cadastre du Québec appartenant à la Ville, conformément au projet de plan déposé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, le 7 mars 2017 sous le numéro 1948 de ses minutes;

D' autoriser la signature d'un nouveau bail emphytéotique prévoyant notamment une durée de 100 ans et portant sur toute la superficie du futur lot 6 070 976;

D' autoriser la signature de tout document afin de mettre fin au bail antérieur publié sous le numéro 1 319 010 au bureau de la publicité des droits de Terrebonne;

QU' aux termes du nouveau bail, La Samaritaine s'engage notamment à poser des repères visuels permanents permettant l'identification de la limite du milieu humide et de la zone inondable situé à l'est du terrain;

QU' une fois le nouveau bail publié au registre foncier, les inscriptions au registre de l'occupation du domaine public portant les numéros 2007-APO-009 et 2013-APO-043 soient radiées;

QUE tous les frais nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution soient à la charge de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 131

5.5 Rémunération du personnel électoral et référendaire

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du personnel électoral et référendaire a été fixée par les résolutions 2000-044, 2004-178 et CM11 11 418 et qu'il y a lieu de mettre à jour la rémunération de certains postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté

Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' établir la rémunération du personnel électoral et référendaire comme suit :

Fonction	Rémunération
Président d'élection	a) préparation, confection et révision de la liste électorale: 0,582/électeur b) tenue du scrutin et vote par anticipation 840 \$
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération de la présidente d'élection
Adjoint	50 % de la rémunération de la présidente



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

	d'élection	
Trésorier	<u>Rapport de dépenses :</u> 196 \$ par candidat indépendant 78 \$ par candidat d'un parti <u>Rapport financier :</u> 93 \$ par candidat indépendant 386 \$ par candidat d'un parti <u>Ensemble des autres fonctions du trésorier :</u> 40 \$ par candidat indépendant 19 \$ par candidat d'un parti	
	Vote par anticipation	Scrutin
Responsable de salle	300 \$ ou taux horaire du fonctionnaire	350 \$ ou taux horaire du fonctionnaire
Primo / Préposé à l'information	200 \$ ou taux horaire du fonctionnaire	250 \$ ou taux horaire du fonctionnaire
Scrutateur	200 \$ + 25 \$ pour le dépouillement	225 \$
Secrétaire	150 \$ + 25 \$ pour le dépouillement	175 \$
Accueil / Table de vérification	150 \$	
Séance de formation	30 \$	
Officier réserviste	La moitié de la rémunération afférente à la fonction	
Responsable d'un registre ou son adjoint qui n'est pas un fonctionnaire municipal	17 \$/h	

Commission de révision	
Fonction	Rémunération
Président	17 \$/h ou taux horaire du fonctionnaire
Vice-président	
Membre réviseur	

QUE dans le cas où la rémunération fixée par la présente est inférieure à celle du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables au personnel électoral et référendaire lors d'élections et de référendums*, adopté par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, cette dernière s'applique. Elle s'applique aussi si aucune rémunération n'a été prévue pour un poste donné;

QUE la greffière ou présidente d'élection soit autorisée à effectuer toutes les dépenses requises pour la tenue d'élection, registre et référendum municipaux;

D' abroger les résolutions 2000-044, 2004-178 et CM11 11 418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 132

5.6 Quilles-O-Fun - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à représenter la Ville à l'activité Quilles-O-Fun de la Chambre de commerce qui se tiendra le mercredi 12 avril 2017 au Centre de Quilles St-Jovite et de verser 25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346) pour l'achat du billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM17 04 133

6.1 Destitution d'un employé



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

CONSIDÉRANT l'analyse des éléments de faits, les aveux de l'employé et le résultat de l'enquête;

CONSIDÉRANT son statut de gestionnaire et la nature, la gravité et la répétition des fautes commises;

CONSIDÉRANT l'état du droit dans des circonstances similaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'entériner la suspension sans solde en date du 21 mars 2017 et de procéder à la destitution de l'employé portant le numéro 376 à compter de ce jour et que toute somme qui lui est due soit versée conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 134

6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche de deux préposés à l'écocentre, dont un pour un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi et l'autre pour un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Donald Méthot et Luc Gagnier, à titre de préposés temporaires à l'écocentre au Service des travaux publics et ce, respectivement à compter du 11 avril 2017 et du 10 avril 2017 pour une durée respective de 35 et de 24 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 135

Modifiée par
la résolution
CM17 06 195

6.3 Embauche d'un contremaître pour la surveillance de travaux de pavage

CONSIDÉRANT QUE le budget pour les travaux de pavage à effectuer a doublé cette année, passant de 1,3 million à 2,5 millions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Normand Brunet pour la surveillance des travaux de pavage pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2017, le tout payable par le règlement d'emprunt (2016)-148.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM17 04 136

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017 au montant de 102 351,25 \$.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM17 04 137

7.3 Dépôt du rapport des activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, la trésorière dépose le rapport de ses activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport des activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 138

7.4 Union des Municipalités du Québec, programmes d'assurances des OBNL

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' intégrer le regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

DE reconnaître, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

- Tourisme Mont-Tremblant, 5080, montée Ryan;
- Club de Vélo Mont-Tremblant (CVMT), 1145 rue de Saint-Jovite;
- Développement Économique Mont-Tremblant, 1145 rue de Saint-Jovite;
- Club des Moucheurs Endiablés, C.P. 4423;
- Alliance pour une gestion intégrée et responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable), 737, rue de la Pisciculture;
- Association du Lac Mercier inc., C.P. 2703 Succ. B;
- Plein-Air Mont-Tremblant, 1145 rue de Saint-Jovite;
- Imagine Première Productions, 1464 chemin du Village.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 114, impasse des Cascades - réductions de superficie, de largeur au lac et de profondeur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-252) vise à autoriser une reconfiguration de 2 lots dont l'un aura :

- une superficie de 4 560,9 m² plutôt que de 10 000 m²;
- une largeur au lac de 21,55 m plutôt que de 75 m;
- une profondeur de 69 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-03-037)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 118, impasse des Cascades - réductions de largeur de lot, de largeur au lac, de superficie et de profondeur

Cette demande de dérogation mineure (2016-DM-253) vise à autoriser une reconfiguration de 2 lots dont l'un aura :

- une largeur de 72,84 m plutôt que de 75 m;
- une superficie de 4 507,7 m² plutôt que de 10 000 m²;
- une largeur au lac de 32,63 m plutôt que de 75 m;
- une profondeur de 37 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-03-038)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 315-317, route 117 - augmentation du nombre d'enseignes et utilisation d'un matériau non autorisé

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-019) vise à autoriser l'installation d'enseignes pour annoncer 2 concessionnaires automobiles qui s'installent sur un seul terrain dont :

- le nombre excède le nombre autorisé, soit 5 enseignes rattachées, plutôt que 2 et 2 détachées plutôt qu'une seule;
- une enseigne détachée est confectionnée avec un matériau non autorisé (verre trempé).

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-03-043)

Questions du public : une question est posée.

8.1.4 288, chemin Bréard - ajout d'une remise et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-021) vise à régulariser l'implantation d'une seconde remise alors que le règlement n'en autorise qu'une seule et située à 4,06 m plutôt qu'à 6 m de la ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-03-041)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 130, chemin Bousquet - ajout d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-031) vise à autoriser la construction d'une seconde allée d'accès sur un terrain dont la ligne avant est inférieure à 40 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-03-042)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 102-108, chemin des Légendes - installation d'une génératrice en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-032) vise à régulariser l'installation d'une génératrice en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-03-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 602, chemin de Cassiopée - réduction du pourcentage d'espace naturel et de distances d'une piscine creusée avec le bâtiment et avec son enceinte

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-033) vise à régulariser :

- un pourcentage d'espace naturel d'un terrain de 35,1 % plutôt que de 50 %;
- l'implantation d'une piscine creusée à 1,9 m du bâtiment plutôt qu'à 3 m;
- l'implantation d'une enceinte d'une piscine creusée à 0,8 m de la piscine plutôt qu'à 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-03-039)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM17 04 139

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mars 2017

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter les demandes de dérogations mineures et de PIIA pour l'installation d'enseignes rattachées au bâtiment et sur poteaux au 315-317, route 117 faisant l'objet des recommandations CCU17-03-043 et CCU17-03-044 conformément à la nouvelle proposition de la firme Architectural Graphics inc., déposée le 5 avril 2017, et aux conditions suivantes :

- de limiter à 3, le nombre d'enseignes rattachées et à une seule enseigne sur poteaux;
- l'ajout d'un aménagement paysager, avec une composition de vivaces, de fleurs et d'arbustes, à la base de l'enseigne sur poteaux;
- le dépôt d'une garantie financière au montant de 500 \$;

D' informer la requérante du 315-317, route 117 que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogations mineures, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 mars 2017 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
114, impasse des Cascades	CCU17-03-037
118, impasse des Cascades	CCU17-03-038
288, chemin Bréard	CCU17-03-041
130, chemin Bousquet	CCU17-03-042

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
602, chemin de Cassiopée	CCU17-03-039
102-108, chemin des Légendes	CCU17-03-040

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2317, chemin du Village	CCU17-03-045
1955, chemin du Village	CCU17-03-046
814-2, rue de Saint-Jovite	CCU17-03-049
260, rue de Saint-Jovite	CCU17-03-050

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
640, rue Labelle	CCU17-03-047
855, rue de Saint-Jovite	CCU17-03-048

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM17 04 140

8.3 Plan image - projet intégré d'habitation - lot 5 175 557 - 7^e rang

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 18 janvier 2017, a été déposée par le propriétaire du lot 5 175 557 par l'entremise de son mandataire, monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le plan image pour un projet intégré d'habitation prévoyant la construction de 7 unités, le tout conformément au plan image réalisé par monsieur Daniel Robidoux, portant le numéro 67 626-C, daté du 18 janvier 2017 et que la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels soit versé en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 141

8.4 Identification d'un odonyme pour une rue existante - lot 3 280 728 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une rue du secteur de la rue Trudel et que la proposition fait référence à madame Patricia Paré, excellente skieuse ayant remporté plusieurs



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

courses dont la prestigieuse course Kandahar/Québec en 1940. Elle est également la première femme monitrice à l'école de ski du Mont-Tremblant et militante pour faire admettre les femmes à titre de monitrice de ski au sein de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada (AMSC);

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer la rue identifiée par le lot 3 280 728 du cadastre du Québec, la *rue Patricia-Paré*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 142

8.5 Croisements véhiculaires sur le parc linéaire - appui

CONSIDÉRANT QUE tous les croisements véhiculaires du parc linéaire le P'tit Train du Nord doivent être autorisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE c'est par le biais de la MRC des Laurentides que les croisements sont transmis au ministère pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation de la MRC au MTQ, des croisements véhiculaires de la section du parc linéaire le P'tit Train du Nord se trouvant sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 143

8.6 Demande de modification à la réglementation - zone TM-410 - rue des Pins - ITIV Trading inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie propriétaire du lot 3 278 773 en bordure de la rue des Pins a déposé une demande de modifications réglementaires afin d'autoriser un zonage résidentiel dans la zone TM-410;

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuel qui autorise une auberge de 12 chambres ou un hôtel d'un maximum de 15 chambres, assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble de 1999, s'intègre bien dans ce secteur en profitant de la proximité du parc des Voyageurs et du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et en ayant accès au ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'auberge conservait une zone tampon importante avec le quartier historique Beattie-des-Pins et qu'il n'est pas souhaitable d'intégrer trois ou quatre résidences neuves dans ce quartier résidentiel reconnu pour ses maisons typiques du début du XX^e siècle même si elles doivent en principe rencontrer les objectifs et critères du PIIA applicable et être conformes au règlement du site du patrimoine Beattie- des-Pins;

CONSIDÉRANT QU' un projet de développement n'est pas clairement défini et que la demande vise à faciliter la vente du terrain en offrant une autre option;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme, déposée le 22 mars 2017, pour autoriser des usages résidentiels sur le lot 3 278 773 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CM17 04 144

9.2 Remplacement d'une pompe de recirculation de sable et de deux pompes verticales - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder au remplacement d'une pompe de recirculation de sable à l'usine de filtration St-Roch et de deux pompes verticales pour le poste de surpression d'aqueduc de la Montagne et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Groupe Quebeco inc.	17 845 \$
Nordmec Construction inc.	18 511 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc. au montant de 17 845 \$, taxes en sus, pour le remplacement de pompes, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-29, et réparti comme suit :

Usine de filtration St-Roch	13 751 \$	projet 2017-50;
Poste de surpression de la Montagne	4 094 \$	02-413-00-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM17 04 145

9.4 Réfection et prolongement du chemin des Saisons - acceptation provisoire de travaux municipaux de niveau II

CONSIDÉRANT

l'entente signée par Station Mont Tremblant en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM15 03 094, pour les travaux de prolongement et de réfection du chemin des Saisons;

CONSIDÉRANT QUE

l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' accepter provisoirement les travaux de niveau II du projet de Station Mont Tremblant concernant la réfection et le prolongement du chemin des Saisons;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau II (caution d'exécution) dès la réception de la garantie d'entretien, au montant de 36 302 \$ conformément à l'entente entérinée par la résolution CM15 03 094.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 146

9.5 Glissières de sécurité - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder à l'enlèvement, au remplacement et à la mise en place de glissières de sécurité sur diverses rues sur lesquelles seront réalisés en 2017 des travaux de réfection et de pavage et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total (taxes en sus)
Les Glissières de Sécurité JTD inc.	44 940,00 \$
Les Entreprises Steeve Couture inc.	57 392,66 \$
Entreprise Ployard 2000 inc.	62 940,00 \$
Les Glissières Desbiens inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Glissières de Sécurité JTD inc. au montant total de 44 940 \$, taxes en sus, pour l'enlèvement, le remplacement et la mise en place de glissières de sécurité sur la rue de la Montagne (projet 2017-20), le chemin de l'Érablière (projet 2017-19) et la côte Commandant (projet 2017-14), conformément au document d'appel d'offres TP-2017-32, payable par le règlement d'emprunt (2016)-148.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 147

9.6 Route d'entraînement *Ironman* - fourniture de supports de signalisation - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder à l'achat de supports de signalisation pour les panneaux identifiants la route d'entraînement *Ironman*;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige un type de poteaux et de supports spécifiques sur ses routes;

CONSIDÉRANT

les informations reçues du Service des travaux publics en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 22 340,20 \$, taxes en sus (projet 2017-51), pour la fourniture des poteaux et supports de panneaux de signalisation de la route d'entraînement *Ironman*, conformément au document d'appel d'offres TP-2017-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 148

9.7 Travaux de réparation de pavage 2016 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2016 ont été réalisés par Entreprise Lake inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réparation de pavage 2016 en libérant la moitié de la retenue contractuelle, soit un montant de 1 742,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), et de conserver une retenue contractuelle résiduelle du même montant qui sera remboursé lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 149

9.8 Tunnel parc linéaire - relocalisation des conduites de gaz naturel - frais supplémentaires

CONSIDÉRANT la résolution CM16 06 217 pour les travaux relocalisation des conduites de gaz naturel existantes dans le projet du tunnel du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Metro prévoyait notamment un partage des coûts à l'exception des frais d'estimation et d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE payer à Gaz Metro un montant supplémentaire de 9 369,51 \$, taxes en sus, pour les frais d'estimation et d'administration dans le projet de relocalisation des conduites de gaz naturel lors de l'aménagement du tunnel du parc linéaire, le tout remboursable par l'aide financière du programme d'infrastructures aux installations sportives et récréatives - Phases III du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 150

9.9 Mesures compensatoires pour développements immobiliers - MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit régulièrement des demandes pour la réalisation de développements immobiliers dans le



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

secteur Centre-ville requérant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'autorise aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que des mesures compensatoires ne soient prévues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser un plan de gestion des débordements sur une partie du territoire décrivant les mesures compensatoires à réaliser sur le réseau d'égout sanitaire dans ce secteur afin que les prolongements du réseau d'égout sanitaire dans ce bassin n'occasionne aucune augmentation de la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT QUE des mesures compensatoires doivent être mises en place afin de restreindre les surverses à l'ouvrage de débordements Saint-Jovite et à la Station de pompage Principale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage par la présente à réaliser les travaux reliés aux mesures compensatoires requises afin de réduire l'apport en eaux parasites à l'ouvrage de surverses Saint-Jovite, ainsi qu'à la Station de pompage Principale en procédant à la séparation des réseaux d'égouts unitaires dans le secteur Centre-ville par l'ajout d'une conduite d'égout sanitaire tels qu'indiqués au lot 3 (rues Labelle, Saint-Georges, Bisson et du Cap) des plans à cet effet préparés par la firme WSP et ce, au plus tard en novembre 2017;

QUE la Ville a déposé et a fait préalablement approuver par le MDDELCC le programme des mesures compensatoires à réaliser en 2017 afin de rencontrer les exigences citées ci-haut;

QUE le projet de séparation des réseaux d'égouts unitaires du lot 3 permettra l'attribution de mesures compensatoires correspondant à 234 l/s tel que spécifié par CIMA+ dans son rapport M04427A/2017-03-29, permettant ainsi de compenser un débit sanitaire total de 10.32 l/s généré par les 4 projets de développements nommés : projet Via Tremblant (2,2 l/s), projet Plateau Émond - Golf Le Maître (2,23 l/s), projet Aqua (3.49 l/s) et projet Développement domiciliaire Montée Kavanagh (2,4 l/s);

QUE le MDDELP révisera à la hausse ou à la baisse le débit de 234 l/s attribué aux mesures compensatoires après l'analyse détaillée du rapport de CIMA+ précédemment cité;

D' assurer la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage où des débordements aux ouvrages de surverses ont été observés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, à l'exception de ceux attribuables à des situations d'urgences découlant de bris aux installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 151

9.10 Réfection de trottoirs 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues et que le Service des travaux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Pavage Jérômien inc.	198 635,00 \$
Excavation A.M. Itée	227 134,00 \$
Uniroc construction inc.	228 651,60 \$
Groupe TNT inc.	243 536,25 \$
Pavage Inter Cité	256 990,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Jérômien Inc. au montant de 198 635 \$, taxes en sus (projet 2017-46), remboursable par règlement d'emprunt, pour les travaux de réfection de trottoirs 2017, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2017-24, conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement (2017)-153.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 152

9.11 Permis de voirie - réfection de trottoirs

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit réaliser des travaux de réfection de trottoirs à l'intérieur de l'emprise de la route 327 (entre le pont du Ruisseau Noir et la rue des Thuyas) qui relève de la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour lesquels une permission de voirie est requise;

CONSIDÉRANT

la responsabilité du maître d'œuvre qui s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), l'émission du permis de voirie nécessaire en prévision des travaux de réfection de trottoirs sur un tronçon de la route 327 (rue Labelle) située entre le pont du Ruisseau Noir et la rue des Thuyas et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, le permis de voirie pour tous les travaux de ce projet dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 30 000 \$;

DE confirmer l'engagement à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs



CM17 04 153

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

11.1 Marché d'été 2017 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2017 en collaboration avec le Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 \$ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 154

11.2 Le Chœur Tremblant - entente de subvention - modification de la résolution CM17 01 030

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution CM17 01 030 des changements sont intervenus à la demande de subvention pour Le Chœur Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE remplacer le libellé de la résolution CM17 01 030 pour Le Chœur Tremblant en accordant un montant de 5 000 \$, pour la présentation d'un concert de Noël et d'autoriser une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 155

11.3 Remboursement des frais de non résidence - baseball mineur

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence pour l'inscription au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 04 156

11.4 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes pour la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

nécessitant l'intervention du conseil pour la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et le droit de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Association de Villégiature Tremblant	Classique Burrows Mont-Tremblant	2 au 4 juin 2017	Station Mont Tremblant
Centre jeunesse des Laurentides	Une route sans fin 2017	9 juin	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 04 157

11.5 Championnat provinciaux de ski alpin - demande de soutien aux athlètes

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pierre Parent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE soutenir l'athlète Marianne Parent qui a participé en mars dernier aux championnats provinciaux de ski alpin U-16 au Mont Sainte-Marie dans l'équipe de ski Élite Division Laurentienne en remboursant les frais de la course au montant de 250 \$ et ce, sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

Intervention de messieurs Kevin Ratcliffe et Pierre Labonté et de monsieur le maire Luc Brisebois.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM17 04 158

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois

Jean-Michel Frédérick



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 avril 2017

Maire

Greffier adjoint